

CHAPITRES DES DIRECTIVES NATIONALES POUR LA GOUVERNANCE DES SYSTÈMES AGRICOLES BASÉS SUR L'AGRICULTURE FAMILIALE

Les directives nationales orienteront les actions à réaliser afin de promouvoir l'agriculture familiale dans les chapitres suivants :

1. Conceptualisation de l'agriculture familiale. Critères ou mécanismes pour la reconnaissance du rôle de l'agriculture familiale ainsi que sa contribution.

Dans ce chapitre, on réalisera une conceptualisation nationale de l'agriculture familiale ainsi qu'une reconnaissance de celle-ci en tant que garante de la sécurité et la souveraineté alimentaire nationale et source de développement économique, social et territorial.

L'agriculture familiale nourrit la planète de façon écologiquement durable.

2. Caractérisation et diagnostic de l'agriculture familiale et des registres nationaux

On trouvera dans ce cas particulier les éléments qui seront utilisés pour caractériser l'agriculture familiale et les outils qui permettront de réaliser un diagnostic sur l'agriculture familiale au niveau national.

Politiques publiques d'agriculture familiale

Les politiques différenciées pour l'agriculture familiale doivent reposer sur l'approche fondée sur les droits et respecter les principes fondamentaux d'équité, d'intégrité, de participation et d'organisation sociale, de transparence, de durabilité environnementale, de cohérence et de multiculturalité.

Ainsi, les directives approuveront les propositions nationales afin de promouvoir de manière **individuelle et collective** :

3. L'accès équitable des agriculteurs aux ressources productives. La promotion de l'accès à la terre sera faite, y compris les différents types de propriétés, tels que la propriété collective, l'accès à l'eau en tant que bien universel commun à tous les peuples et les semences.
4. Le renforcement des organisations agricoles (en respectant les principes d'inclusion, de démocratie, de transparence et de représentativité) et leur participation active aux processus de construction de politiques publiques dans le milieu rural, renforçant les espaces de dialogue et la répartition entre l'état et la société civile.
5. L'accès et la promotion des marchés, notamment les marchés locaux et régionaux. On encouragera les politiques des marchés publics alimentaires, les labels spécifiques d'agriculture familiale, les différents systèmes alimentaires locaux et territoriaux ainsi que l'équilibre de la chaîne de valeur.
6. Le renforcement du statut de la femme dans l'AIAF et de ses droits, la reconnaissance de son rôle clé en facilitant son accès aux intrants précis pour la

production, la commercialisation et la consommation alimentaire.

On doit inclure notamment les mesures qui garantissent leur droit à la terre, aux ressources financières et leur participation active au processus de prises de décisions.

7. La création d'un environnement attrayant pour les jeunes, faisant de l'agriculture familiale une profession attractive et viable.

On incluera également les mesures permettant d'encourager l'échange d'informations entre les générations.

8. La promotion des droits des peuples autochtones et des populations vulnérables et la promotion de la transmission du savoir de ces peuples.
9. L'accès à la protection sociale, les droits sociaux et les services de développement rural. On peut notamment citer l'éducation, la santé, le logement, les communications et les loisirs.
10. L'accès aux infrastructures rurales (notamment les routes et les entrepôts), transports et technologies adaptées.
11. L'accès aux services financiers, de crédit et d'assurances agricoles.
12. La gestion de risques, notamment la lutte contre la désertification, les pratiques agroenvironnementales, la protection des écosystèmes, etc. Les agriculteurs familiaux doivent participer au développement et à la mise en œuvre des stratégies pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
13. Le soutien de la coopération et la vie associative.
14. Le soutien du partenariat entre les représentants des agriculteurs familiaux et les centres de recherche, favorisant l'intégration des leurs connaissances et des savoirs traditionnels dans les systèmes locaux, régionaux et nationaux d'innovation agricole.
15. L'autonomisation des femmes et hommes agriculteurs à travers le savoir et l'échange de bonnes pratiques, les services d'assistance technique et commerciale et la promotion de leur droit à l'information.
16. Le suivi et l'évaluation (processus participatifs, capitalisation de bonnes pratiques etc)

Il est nécessaire de développer des mécanismes participatifs pour le suivi de ces directives et la capitalisation de bonnes pratiques.